Document d'Information Communal sur les RIsques Majeurs

Municipalité de Lasserre,
Edition 2016

DICRIM

Le mot du Maire

Version originale_Janvier 2016
Mise à jour 1_Septembre 2017 _chapitre 8_Attaque terroriste

Chères Lasserroises et Lasserrois,

A la demande de la Préfecture, toutes les communes doivent se doter d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et produire un **D**ocument d'**I**nformation **C**ommunal sur les **R**Isques **M**ajeurs (DICRIM).

Bien que je souhaite vivement ne jamais à avoir à affronter avec vous une phase d'alerte ou d'urgence sur notre commune, le présent DICRIM vous est confié. Il nous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur notre commune. Le DICRIM contient par ailleurs les principales consignes de sécurité en cas d'urgence et a pour objectif de nous sensibiliser sur les actes réflexes indispensables et les consignes de protection que chacun de nous peut être amené à suivre.

Les risques présents sur le territoire de notre commune sont les suivants :

1. Météorologiques & atmosphériques,
2. Mouvement de terrain & sècheresse,
3. Inondation & coulées de boue,
4. Feux de forêts,
5. Sismique,
6. Transport de matières dangereuses,
7. Nucléaire.

Vous l'aurez compris, il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise.

Je vous demande de bien vouloir lire attentivement ce document et de le conserver à portée de main. En cas de risque avéré, il conviendra de respecter tous ensemble les consignes spécifiques indiquées, les consignes générales étant d'évacuer ou de rester à l'abri selon la nature du risque, d'écouter la radio, de ne pas encombrer les lignes téléphoniques et de garder son calme.

J'attire votre attention sur le fait qu'en cas de coupure électrique il est important de prévoir un transistor à piles et un téléphone filaire, et donc de vérifier au préalable l'état des piles. Les malades ayant impérativement besoin d'électricité pour alimenter un appareil vital (malade à haut risque vital) sont invités à se faire recenser dès à présent en mairie.

Bien cordialement,
Hervé SERNIGUET, Maire de Lasserre

1. RISQUES METEOROLOGIQUES & ATMOSPHÉRIQUES

La carte et les bulletins de vigilance sont consultables en permanence sur le site :
http://vigilance.meteofrance.com.

Quatre couleurs pour quatre niveaux de vigilance :

	Vert	Pas de vigilance particulière
	Jaune	Etat de vigilance, soyons attentifs
	Orange	Etat de grande vigilance, cas de phénomènes dangereux de forte intensité
	Rouge	Etat d'extrême vigilance. Une vigilance absolue s'impose, cas de phénomènes très dangereux d'intensité exceptionnelle

En situation orange ou rouge, les services téléphoniques de Météo-France reprennent l'information. Les médias reçoivent également ces éléments et peuvent communiquer une information spéciale en cas de danger.

Dès que la vigilance pour un phénomène météorologique atteint le niveau orange, la préfecture alerte l'ensemble des communes du département ainsi que les principaux services et opérateurs concernés.
La vigilance est également diffusée au public via un communiqué de presse dès le niveau orange.

Précautions à prendre, surtout en cas d'alerte rouge :

Vent violent	**Orages**	**Neige-Verglas**	**Canicule**	**Grand froid**	**Pluie & Inondation**	**Orages**

Détails

Canicule

En cas de malaise ou de troubles du comportement, appelez un médecin.

Si vous avez besoin d'aide appelez la mairie.

Si vous avez des personnes âgées souffrant de maladies chroniques ou isolées dans votre entourage, prenez de leurs nouvelles ou rendez-leur visite deux fois par jour. Accompagnez-les dans un endroit frais.

Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.

Utilisez ventilateur et/ou climatisation si vous en disposez. Sinon essayez de vous rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas…) trois heures par jour.

Mouillez-vous le corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains.

Buvez au moins 1,5 litre d'eau par jour, même sans soif.

Continuez à manger normalement.

Ne sortez pas aux heures les plus chaudes.

Si vous devez sortir, portez un chapeau et des vêtements légers.

Limitez vos activités physiques.

Vent violent

Limitez vos déplacements et votre vitesse. Evitez de vous promener en forêt.

Soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.

N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.

Orages

A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent.

Ne vous abritez pas sous les arbres.

Evitez les promenades en forêt et les sorties en montagne.

Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.

Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.

Pluie & Inondation

Dans la mesure du possible, restez chez vous ou évitez tout déplacement dans les départements concernés. S'il vous est absolument indispensable de vous déplacer, soyez très prudents.

Respectez, en particulier, les déviations mises en place. Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.

Signalez votre départ et votre destination à vos proches.

Dans les zones inondables, prenez d'ores et déjà, toutes les précautions nécessaires à la sauvegarde de vos biens face à la montée des eaux, même dans les zones rarement touchées par les inondations. Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.

N'entreprenez aucun déplacement avec une embarcation sans avoir pris toutes les mesures de sécurité.

Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils.

Neige-Verglas

Dans la mesure du possible, restez chez vous. N'entreprenez aucun déplacement autre que ceux absolument indispensables.

Mettez-vous à l'écoute de vos stations de radio locales.

En cas d'obligation de déplacement, renseignez-vous auprès du Centre Régional d'Information et de Coordination Routière (CRICR - Bison Futé)

Signalez votre départ et votre lieu de destination à vos proches.

Munissez-vous d'équipements spéciaux.

Respectez scrupuleusement les déviations et les consignes de circulation.

Prévoyez un équipement minimum au cas où vous seriez obligés d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule.

Ne quittez celui-ci sous aucun prétexte autre que sur sollicitation des sauveteurs.

Pour protéger votre intégrité et votre environnement proche, protégez-vous des chutes et protégez les autres en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile, tout en évitant d'obstruer les regards d'écoulement des eaux.

Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.

Protégez vos canalisations d'eau contre le gel.

Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.

Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion.

Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

N'utilisez pas pour vous chauffer ni des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero ; etc) ni les chauffages d'appoint à combustion en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.

Grand froid

Pour les personnes sensibles ou fragilisées : ne sortez qu'en cas de force majeure, évitez un isolement prolongé, restez en contact avec votre médecin.

Pour tous : demeurez actifs, évitez les sorties surtout le soir, la nuit et en début de matinée.

Habillez-vous chaudement, de plusieurs couches de vêtements, avec une couche extérieure imperméable au vent et à l'eau, couvrez-vous la tête et les mains ; ne gardez pas de vêtements humides.

De retour à l'intérieur assurez-vous un repos prolongé, avec douche ou bain chaud, alimentez-vous convenablement, prenez une boisson chaude, pas de boisson alcoolisée.

Attention aux moyens utilisés pour vous chauffer : les chauffages d'appoint ne doivent pas fonctionner en continu ; ne jamais utiliser des cuisinières, braséros, etc. pour se chauffer. Ne bouchez pas les entrées d'air de votre logement. Par ailleurs, aérez votre logement quelques minutes même en hiver.

Evitez les efforts brusques.

Si vous devez prendre la route, informez-vous de l'état des routes. Si le froid est associé à la neige ou au verglas, ne prenez votre véhicule qu'en cas d'obligation forte. En tout cas, prévoyez des boissons chaudes (thermos), des vêtements chauds et des couvertures, vos médicaments habituels, votre téléphone portable chargé.

Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté, prévenez le 115.

Restez en contact avec les personnes sensibles de votre entourage

2. LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN / SECHERESSE

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique (causée par l'homme). Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Les illustrations présentent une partie des prescriptions et recommandations destinées à s'appliquer dans la zone réglementée par le Plan de Prévention des Risques Sécheresse (PPR). Suivant le type de construction, certaines de ces mesures sont obligatoires, d'autres seulement recommandées. Dans tous les cas, il convient de se reporter au règlement du PPR en vigueur, disponible en mairie, pour obtenir les précisions nécessaires.

En cas d'éboulement, de chutes de pierre ou de glissement de terrain :

AVANT : s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT

- **Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas,**
- **Gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé,**
- **Dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres.**

APRÈS

Informer les autorités.

En cas d'effondrement du sol :

AVANT : s'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.

PENDANT

- **A l'intérieur, dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner, ne pas prendre l'ascenseur.**
- **A l'extérieur :**
- **S'éloigner de la zone dangereuse,**
- **Respecter les consignes des autorités,**
- **Rejoindre le lieu de regroupement indiqué.**

APRÈS

Informer les autorités.

3. INONDATION & COULEES DE BOUE

AVANT LA CRUE :

- **Mettre les produits sensibles au sec (album photos, papiers personnels, factures, produits dangereux et/ou polluants), surélever le mobilier, amarrer les cuves,**
- **Faire des réserves d'eau potable, de nourriture, médicaments, vêtements, couvertures et prévoir une évacuation.**

PENDANT LA CRUE :

- **S'informer de la montée des eaux,**
- **Se conformer aux directives des services communaux et de secours,**
- **Rester dans les étages supérieurs des habitations,**
- **N'évacuer qu'après en avoir reçu l'ordre,**
- **N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au-devant du danger.**

APRÈS LA CRUE :

- **Aérer et désinfecter les pièces à l'eau de javel,**
- **Ne rétablir l'électricité que si l'installation est sèche - vérifier ou faire vérifier tous les circuits que l'eau a pu toucher,**
- **Vérifier que les joints et tuyaux d'alimentation en gaz n'ont pas été endommagés,**
- **Chauffer dès que possible après avoir vérifié les pièces essentielles des chauffages et s'assurer de l'absence de fuite (purge des citernes de fuel jusqu'à disparition totale de toute trace d'eau ; nettoyage du brûleur et du thermostat et de l'ensemble des conduites de la chaudière, au besoin, par un spécialiste…)**

Fermez les portes, les aérations	**Coupez l'électricité et le gaz**	**N'allez pas chercher vos enfants à l'école.. A l'école, l'école s'occupe d'eux**	**Montez immédiatement à pied dans les étages**	**Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours**	**Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre**

4. FEUX DE FORETS

AVANT

- **Repérer les chemins d'évacuation, les abris,**
- **Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels),**
- **Entretenir les chemins d'accès pour permettre la circulation des véhicules des sapeurs-pompiers,**
- **Débroussailler autour de la maison, espacer et élaguer les arbres, maintenir les feuillages à plus de 3 mètres de l'habitation, nettoyer les gouttières, éviter de planter des espèces très inflammables (cyprès),**
- **Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture.**

PENDANT

Si vous êtes témoin d'un départ de feu :

- **Informer les pompiers au 18 (112 par téléphone portable) le plus vite et le plus précisément possible,**
- **Attaquer le feu, si possible,**
- **Dans la nature, s'éloigner dos au vent,**
- **Rentrer dans le bâtiment le plus proche,**
- **Respirer à travers un linge humide,**
- **Suivre les instructions des sapeurs-pompiers.**

APRES

- **Sortir protégé,**
- **Eteindre les foyers résiduels,**
- **Inspecter son habitation, en recherchant et surveillant les braises (sous les tuiles ou dans les orifices d'aération).**

Si vous êtes à pied, rechercher un écran (rocher, mur...).

Si vous êtes en voiture :

- **Ne pas sortir si vous êtes surpris par un front de flamme,**
- **Gagner si possible une clairière ou s'arrêter sur la route dans une zone dégagée, allumer les phares (pour être facilement repéré).**

Une maison bien protégée est le meilleur abri :

- Ouvrir le portail de son terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs-pompiers,
- Fermer et arroser volets, portes et fenêtres,
  - Occulter les aérations avec des linges humides,
  - Rentrer les tuyaux d'arrosage pour les protéger et pouvoir les réutiliser après,
- Se tenir informé de la propagation du feu,
- Se préparer à une éventuelle évacuation : n'emporter que le strict nécessaire (kit d'urgence) afin de quitter les lieux dans les délais les plus brefs.

Si le feu de forêt est proche de votre habitation :

- N'évacuer que sur ordre des autorités,
- Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment,
- Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs-pompiers,
- Fermer les volets, les portes et les fenêtres,
- Arroser le bâtiment (volets, portes, fenêtres) tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage (ils seront utiles après),
- Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminée…),
- S'habiller avec des vêtements de coton épais couvrant toutes les parties du corps (avoir à portée de main des gants en cuir, une casquette, des lunettes enveloppantes, un foulard et des chaussures montantes). Ne surtout pas utiliser des tissus synthétiques.

5. RISQUE SISMIQUE

AVANT

- **Diagnostiquer la résistance aux séismes de votre bâtiment et le renforcer si nécessaire,**
- **Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité,**
- **Fixer les appareils et les meubles lourds,**
- **Préparer un plan de groupement familial.**

PENDANT

- **Rester où l'on est :**
  - **à l'intérieur : se mettre près d'un gros mur ou sous des meubles solides ; s'éloigner des fenêtres,**
  - **à l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (cheminées, ponts, corniches, toitures, arbres...),**
  - **en voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses,**
- **Se protéger la tête avec les bras,**
- **Ne pas allumer de flamme.**

APRÈS

- **Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses importantes,**
- **Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble,**
- **Vérifier l'eau, l'électricité, le gaz : en cas de fuite de gaz ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités,**
- ***s'éloigner des zones côtières, même longtemps après la fin des secousses, en raison d'éventuels tsunamis,***
- **Si l'on est bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation ...).**

Abritez-vous sous un meuble solide	Éloignez-vous des bâtiments	N'allez pas chercher vos enfants à l'école.. A l'école, l'école s'occupe d'eux	Coupez l'électricité et le gaz	Évacuez le bâtiment	Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre

6. TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

AVANT

Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les marchandises transportées.

PENDANT

Si l'on est témoin d'un accident TMD :

Protéger

- **S'éloigner de la zone de l'accident et faire éloigner les personnes à proximité.,**
- **Ne pas tenter d'intervenir soi-même,**
- **Ne pas fumer,**
- **Fuir la zone de danger selon un axe perpendiculaire au vent si un nuage toxique vient vers vous,**
- **Evacuer les environs de l'accident dans un rayon de 300 mètres en cas de feu sur le véhicule.**

Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la police ou la gendarmerie (17 ou 112) et, s'il s'agit d'une canalisation de transport, à l'exploitant dont le numéro d'appel 24h/24 figure sur les balises.

En cas de fuite de produit

- **Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer),**
- **Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique,**
- **Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner.**

APRÈS

Si vous vous êtes mis à l'abri, aérer le local à la fin de l'alerte diffusée par la radio.

Dans le message d'alerte, préciser si possible :

- *le lieu exact (commune, nom de la **voie**, point kilométrique, etc.),*
- *le moyen de transport (poids lourd, canalisation, train, etc.),*
- *la présence ou non de victimes,*
- *la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement, etc*
- *le cas échéant, le numéro du produit, le code danger et les étiquettes visibles.*

COMMENT SE MANIFESTE CE RISQUE ?

une explosion,
un incendie,
un dégagement de nuage toxique,
un risque pour la santé,
une pollution des sols ou une pollution aquatique

	SIGNIFICATION	CONSIGNES DE SECURITE
	T Toxique *T+ Très toxique*	Ne pas ingérer, inhaler. Aucun contact avec la peau. Suivre les indications R.
	E Explosif	Manipuler loin de toute source de chaleur. Eviter chocs et frottements.
	C Corrosif	Se protéger les yeux (lunettes), la peau et les vêtements (blouse manches longues). Ne pas inhaler. Suivre les indications S.
	X_n Toxicité moindre *X_i Irritant*	X_n : Ne pas ingérer, inhaler - Aucun contact avec la peau - Suivre les indications R. X_i : Se protéger les yeux, la peau et les vêtements - Ne pas inhaler - en cas de projection, laver à grandes eaux.
	Dangereux pour l'environnement	Ne pas rincer dans l'évier mais dans un flacon de récupération pour le recyclage ou le traitement des déchets dangereux.
	Facilement inflammable	Manipuler loin de toute source de chaleur Tenir à l'écart des comburants.
	Comburant	Manipuler loin de toute source de chaleur Tenir à l'écart des combustibles.

7. RISQUE NUCLEAIRE

La commune n'est pas directement soumise aux effets directs d'un accident nucléaire (irradiations), car elle est située à plus de 50 Km de la centrale nucléaire la plus proche (Golfech). Des retombées radioactives peuvent néanmoins survenir.

AVANT

Connaître les risques, les consignes de sauvegarde et le signal d'alerte.

PENDANT

- La première consigne est le **confinement** ; l'évacuation peut être commandée secondairement par les autorités (radio ou véhicule avec haut-parleur),
- Suivre les consignes des autorités en matière d'administration d'iode stable.

APRÈS

Agir conformément aux **consignes** :

- si l'on est absolument obligé de sortir, éviter de rentrer des poussières radioactives dans la pièce confinée (se protéger, passer par une pièce tampon, se laver les parties apparentes du corps, et changer de vêtements),
- en matière de consommation de produits frais,
- en matière d'administration éventuelle d'iode stable.

Dans le cas, peu probable, **d'irradiation** : suivre les consignes des autorités, mais toujours privilégier les soins d'autres blessures urgentes à soigner,

Dans le cas de **contamination** : suivre les consignes spécifiques.

8. ATTAQUE TERRORISTE

8.1. Sensibilisation par le gouvernement

http://www.gouvernement.fr/reagir-attaque-terroriste

Comment réagir en cas d'attaque terroriste ?

A la suite des attentats du 13 novembre 2015, le Gouvernement lance une campagne de sensibilisation pour mieux préparer et protéger les citoyens face à la menace terroriste. L'affiche "réagir en cas d'attaque terroriste" donne des instructions pratiques qui s'articulent autour du triptyque: "s'échapper, se cacher, alerter".

RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER *si c'est impossible* 2/ SE CACHER

Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper

Ne vous exposez pas

Alertez les personnes autour de vous et dissuadez les gens de pénétrer dans la zone de danger

2 Éteignez la lumière et coupez le son des appareils

4 SINON, abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier...)

3 Éloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol

5 Dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone

3/ ALERTER
ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE

Dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112

Gardez les mains levées et ouvertes

VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**

- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Pour en savoir plus :
www.encasdattaque.gouv.fr

VIGIPIRATE

8.2. Sensibilisation par les services de l'État en Haute-Garonne

http://www.haute-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-des-personnes-et-des-biens/Securite-civile/Defense-Civile/Le-risque-terroriste

Focus sur les médias sociaux en gestion d'urgence

L'utilisation des médias sociaux en gestion d'urgence permet d'associer les CITOYENS en cas de crise, notamment pour une diffusion plus large des informations utiles et vérifiées (nature de l'événement, consignes de sécurité…).

Les bonnes pratiques :

- ne diffusez pas d'informations non vérifiées, de RUMEURS pouvant ralentir le déploiement des secours et mettre des vies en danger
- RESPECTEZ les victimes et leur famille en ne diffusant pas certaines images
- sauf urgence, évitez d'utiliser votre téléphone portable (appels, sms) pour laisser le réseau LIBRE pour les secours
- composez le 15, le 17 ou le 112 si une personne est en difficulté ou en cas de situation d'URGENCE
- restez à l'ECOUTE des consignes données par les autorités (radio, télévision, réseaux sociaux)
- suivez les comptes officiels et relayez leurs messages préventifs, et notamment les comptes Twitter suivants :
@PrefetOccitanie
@gouvernementFR
@Place_Beauvau

Photos de première page : exercice EURO 2016 de football à Toulouse le 14 avril 2016.

Face aux risques,
soyons des citoyens engagés !

Plusieurs actions sont possibles :
- formez-vous aux gestes qui sauvent
- devenez sapeur-pompier volontaire
- intégrez la garde nationale, la réserve sanitaire ou la réserve communale de sécurité civile
- devenez bénévole au sein d'une association agréée de sécurité civile
- médias sociaux en gestion d'urgence : adoptez les bons réflexes sur les réseaux sociaux

Notre action peut changer les choses et sauver des vies.

Pour cela consultez la page :
http://www.haute-garonne.gouv.fr/securiteciviletousacteurs

Pour plus d'informations :

http://www.haute-garonne.gouv.fr/vigipirate
http://www.haute-garonne.gouv.fr/risquesmajeurs

@PrefetOccitanie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

VIGIPIRATE

VIGIPIRATE
SÉCURITÉ RENFORCÉE
RISQUE ATTENTAT

VIGIPIRATE
URGENCE ATTENTAT

Tous acteurs de la sécurité

Que faire face au risque terroriste ?

Préfecture de la Haute-Garonne / Service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de protection civile - Décembre 2016

En cas d'attaque terroriste, que doit faire la population ?

AVANT

• au quotidien, SURVEILLEZ vos effets personnels dans les lieux publics
• SIGNALEZ tout comportement ou objet suspect en appelant le 17
• REPEREZ les issues de secours dans les lieux publics

• avant d'assister à un événement, renseignez-vous sur les modalités d'accès et présentez-vous suffisamment en avance pour permettre les CONTROLES : fouille des sacs, ouverture de manteaux, interdiction des sacs volumineux,...

• Formez-vous aux GESTES QUI SAUVENT
http://www.comportementsquisauvent.fr

• renseignez-vous sur les MOYENS D'ALERTE, apprenez les numéros d'urgence et téléchargez l'application SAIP qui vous alerte en cas d'attentat (système d'alerte et d'information des populations)
http://www.gouvernement.fr/appli-alerte-saip

• apprenez les BONS REFLEXES en consultant le site internet http://www.haute-garonne.gouv.fr/vigipirate

• ENGAGEZ-VOUS : sapeur-pompier volontaire, garde nationale (réservistes police, gendarmerie, armée), réserviste sanitaire, réserviste communal de sécurité civile, bénévole des associations agréées de sécurité civile

• informez-vous et signalez une situation inquiétante de RADICALISATION au numéro vert 0 800 005 696 ou sur le site http://www.stop-djihadisme.gouv.fr

PENDANT

1/ ECHAPPEZ-VOUS
• localisez le danger pour vous en éloigner
• si possible, aidez les autres personnes à s'échapper
• ne vous exposez pas, alertez les personnes autour de vous et dissuadez les gens de pénétrer dans la zone de danger

2/ si c'est impossible, CACHEZ-VOUS
• enfermez-vous et barricadez-vous
• éteignez la lumière et coupez le son des appareils, dans tous les cas, coupez la sonnerie et le vibreur de votre téléphone
• éloignez-vous des ouvertures et allongez-vous au sol, sinon abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier ...)

3/ ALERTEZ
• dès que vous êtes en sécurité, appelez le 17 ou le 112
• ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque, gardez les mains ouvertes et levées

Et aussi :
• limitez vos déplacements pour faciliter l'intervention des forces de l'ordre et des services de SECOURS
• respectez les CONSIGNES des autorités diffusées par la radio, la télévision, les sites et réseaux sociaux

Pour télécharger les affiches "Réagir en cas d'attaque terroriste" et "Que faire en cas d'exposition à un gaz toxique" scannez-moi ou consultez la page http://www.haute-garonne.gouv.fr/vigipirate

APRES

• si vous faites partie de la famille d'une victime, allez au CENTRE D'ACCUEIL DES FAMILLES (CAF) afin d'être informé sur vos proches (lieu indiqué par les autorités après un attentat)

• contactez le 08VICTIMES au 08 842 846 37

08 VICTIMES — être écouté être aidé 7 jours sur 7 — 08 842 846 37

• informez-vous auprès du Guichet Unique d'Information et de DEclaration (GUIDE) pour les victimes :

http://www.gouvernement.fr/guide-victimes

GUICHET UNIQUE D'INFORMATION ET DE DÉCLARATION POUR LES VICTIMES

Vous trouverez des informations pour :
- accéder à un SOUTIEN psychologique
- contacter une association d'AIDE aux victimes
- FACILITER vos démarches
- déposer PLAINTE ou vous constituer partie civile
- demander une INDEMNISATION au fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI) (http://www.fondsdegarantie.fr)
...

Moyens d'information

<u>En cas d'urgence</u>
APPEL D'URGENCE EUROPEEN (depuis un portable) : 112
MAIRIE : 05 61 86 61 46
ELUS DE PERMANENCE :

- Hervé SERNIGUET 06 11 33 79 94
- Valérie PINEL 06 89 57 08 14

<u>BOITES VOCALES</u>
Préfecture Haute Garonne 08 20 10 01 10
Météo France 08 92 68 02 31
MÉTÉO FRANCE 0 892 68 02 06
EDF (service dépannage) 0 810 81 90 75
GDF (service dépannage) 0 810 09 33 63

Equipement à avoir ou à prendre en cas d'alerte ou d'évacuation

- 1 radio avec piles de rechange,
- 1 lampe de poche avec piles de rechange,
- des bouteilles d'eau potable,
- ses papiers personnels,
- 1 trousse de pharmacie,
- son traitement médical en cours,
- des couvertures,
- des vêtements de rechange,
- du matériel de confinement (rouleaux adhésifs larges, serpillières …).

Dès que l'alerte est donnée, et bien que les services municipaux informent régulièrement la population de l'évolution de la situation, il appartient à chacun de s'informer de l'aggravation du risque et des consignes à respecter en écoutant ou consultant :

Contacts privilégiés en cas de risques météorologiques & atmosphériques

Site Internet de vigilance météorologique http://vigilance.meteofrance.com/
CRICR : www.bison-fute.gouv.fr
Préfecture – SIRACEDPC http://www.haute-garonne.gouv.fr/
DREAL - Service de prévision des crues http://www.vigicrues.gouv.fr/
DDT
Service Départemental d'Incendie et de Secours

Contacts privilégiés en cas de risque d'inondation & coulées de boue

Préfecture – SIRACEDPC http://www.haute-garonne.gouv.fr/
DDEA et DREAL - Service de prévision des crues http://www.vigicrues.gouv.fr/
Service de Restauration des Terrains en Montagne, ONF
Service Départemental d'Incendie et de Secours

Contacts privilégiés en cas de risque de mouvement de terrain & sècheresse

Service de Restauration des Terrains en Montagne. ONF
Préfecture – SIRACEDPC http://www.haute-garonne.gouv.fr/
DDEA et DREAL - Service de prévision des crues http://www.vigicrues.gouv.fr/
Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)
Portail de prévention des risques majeurs du Ministère de l'Ecologie http://www.prim.net
Base de données nationale sur les mouvements de terrain http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/mouvements-de-terrain/#/dpt/31
Base de données sur les cavités souterraines http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/cavites-souterraines#/dpt/31
Base de données sur le retrait-gonflement des sols argileux http:/www.argiles.fr

Contacts privilégiés en cas de feux de forêts

Service Départemental d'Incendie et de Secours
DDT
Office National des Forêts

Contacts privilégiés en cas de risque sismique

Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)
Bureau Central Sismologique Français (BCSF)
Le site gouvernemental consacré au plan séisme : http://www.planseisme.fr/
Pour en savoir plus sur le risque sismique, consultez le site du ministère de l'écologie : http://www.prim.net/packsismique/

Contacts privilégiés en cas de risque de transport de marchandise (TDM)

sapeurs-pompiers (18 ou 112), police ou la gendarmerie (17 ou 112)
Préfecture – SIRACEDPC http://www.haute-garonne.gouv.fr
Service Départemental d'Incendie et de Secours
DREAL - Service de prévision des crues http://www.vigicrues.gouv.fr/DDT
SAMU : 15
Centre anti-poison : 05.61.77.74.47

Contacts privilégiés en cas de risque nucléaire

Préfecture de la Haute-Garonne http://www.haute-garonne.pref.gouv.fr
Ministère de la Santé : www.sante.gouv.fr
Institut national de veille sanitaire : www.invs.santé.fr
Autorité de sûreté nucléaire : http://www.asn.fr
Institut de Radioprotection et de Sûreté nucléaire : http://www.irsn.fr/
Service Départemental d'Incendie et de Secours

en amont des risques

SITES INTERNET UTILES POUR INFORMATIONS

Risques majeurs http://www.haute-garonne.gouv.fr
Site vigicrue www.vigicrue.ecologie.gouv.fr
Site cartorisque http://cartorisque.prim.net
Site portail prévention des risques majeurs du MEDAD www.prim.net
Site BRGM dédié aux sols argileux www.argile.fr
Site de la DIRENDREAL Midi-Pyrénées www.hpgaronne.ecologie.gouv.fr
www.mairie-lasserre31.fr

en cas d'alerte

Dès que l'alerte est donnée, et bien que les services municipaux informent régulièrement la population de l'évolution de la situation, il appartient à chacun de s'informer de l'aggravation du risque et des consignes à respecter en écoutant ou consultant :

INFORMATIONS RÉGIONALES ET NATIONALES

La radio : Sud Radio 101.4FM, France Inter 87.9 FM France Info 105.5 FM,
La télévision : FR3, TLT….
Le serveur vocal de la Préfecture de la Haute Garonne au 08 20 10 01 10
La boîte vocale de Météo France au 08 92 68 02 31
Le site Internet Météo France sur www.meteofrance.com et/ou http://vigilance.meteofrance.com
Préfecture http://www.haute-garonne.gouv.fr

INFORMATIONS COMMUNALES

La Mairie au Tél: 05 61 86 61 46 http://www. mairie-lasserre31.fr
Gendarmerie de Léguevin & Police

Face aux risques majeurs, constituez votre kit d'urgence

Préparez, dans un sac à dos, de quoi assurer :

Protection

Hydratation et nourriture

Localisation

Soins et hygiène

Vie courante

Pour compléter votre kit, rendez-vous sur :

www.risques.gouv.fr
www.interieur.gouv.fr

Pour connaître les risques près de chez vous, renseignez-vous auprès de votre **mairie** ou de votre **préfecture**, ou rendez-vous sur :

macommune.prim.net

Être citoyen, c'est agir.
Vous aussi, soyez prêts.

En situation d'urgence, le premier acteur du secours, c'est vous !

Victime ou témoin d'un accident ?

Pompiers : 18
SAMU : 15
Police, gendarmerie : 17
} ou 112

Lors de votre appel, pensez aux 3 points suivants :

1	2	3
"JE SUIS" > S'identifier et se localiser	**"JE VOIS"** > Nature de l'événement	**"JE FAIS"** > Premières actions entreprises

Vous entendez le signal national d'alerte

1 2 3

Mettez-vous en sécurité
Rejoignez sans délai un bâtiment

Tenez-vous informés
Respectez les consignes diffusées sur France Bleu, France Info, autres radios locales ou France Télévisions

Restez en sécurité
N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils y sont protégés par leurs enseignants

Ne téléphonez qu'en cas d'urgence vitale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET DE LA GESTION DES CRISES